

20241213 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2024/12/13/aide-sociale-enfance-lyon-nombre-jeunes-majeurs-prise-charge-augmente/>

À Lyon, de plus en plus de jeunes majeurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance

[2/2] La Métropole de Lyon est-elle une bonne élève de l'Aide sociale à l'enfance ? Le point, chiffré, avec la vice-présidente de la collectivité, Lucie Vacher (Les Écologistes) en charge de ces questions. Elle fait valoir une amélioration de la prise en charge des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Pierre Lemerle



Lucie Vacher, vice-présidente à l'Enfance de la Métropole de Lyon. Photo : PL/Rue89Lyon

La protection de l'enfance connaît des failles sur tout le territoire français. Toujours, ces manquements pénalisent les enfants et les jeunes pris en charge. En témoigne [l'histoire de Solène](#), enfant de l'aide sociale à l'enfance, ayant frôlé un drame après s'être fait annuler son « contrat jeune majeure » par la Métropole de Lyon.

À lire sur Rue89Lyon

[Quand l'Aide sociale à l'enfance de Lyon abandonne une de ses jeunes](#)

Si la collectivité n'a pas voulu commenter l'affaire, du fait de la procédure judiciaire en cours, elle a accepté de revenir sur cette la question cruciale des jeunes majeurs. Un quart des personnes sortant de l'aide sociale à l'enfance sans solution se retrouvent à la rue.

Un enjeu de taille donc, pour une majorité écologiste et de gauche, qui veut marquer, depuis le début de son mandat, les marques d'une [collectivité « hospitalière »](#) et volontariste, vis-à-vis des jeunes précaires.

Jeunes majeurs : à Lyon, la place des MNA

« On est sur une augmentation du nombre d'accompagnements de jeunes majeurs », indique Lucie Vacher (Les Écologistes), vice-présidente en charge de l'Aide sociale à l'enfance, qui fait valoir « l'ambition » de la majorité écologiste et de gauche sur la question.

Elle sort les statistiques : en 2016, 870 jeunes majeurs, sortant de la protection de l'enfance, ont bénéficié d'un accompagnement de la Métropole de Lyon. Ce chiffre passe à 1243 en 2019 puis, en 2023, à 2173 pour des jeunes dans la tranche d'âge 18 – 21 ans. « Sachant que

parmi eux, on a 67 % d'anciens mineurs non accompagnés (MNA) arrivés à 18 ans. Étant donné qu'ils arrivent [en France, nldr] entre 15 et 18 ans, ils sont, nécessairement, plus nombreux à arriver à 18 ans chaque année. »

Lire aussi sur Rue89Lyon

[Le long parcours des mineurs étrangers non accompagnés à Lyon](#)

Une situation qui devrait évoluer avec la mise en place d'une « [clef de répartition](#) » entre Départements. Instaurée par décret en décembre 2023, celle-ci devrait rééquilibrer l'accueil de ces jeunes entre les différents territoires.

En attendant, l'élue reconnaît que la collectivité a eu recours, au début du mandat, à un dispositif hôtelier conséquent. Or, « [la loi Taquet](#) pose l'interdiction du recours à l'hôtel », indique la vice-présidente. Son objectif est donc aujourd'hui d'aller vers une réduction du nombre de places hôtelières. Sur le mandat, un appel à projet pour la création de 835 places pour accueillir les jeunes majeurs a été lancé. « À date, on en a déjà créé près de 500 », indique-t-elle. **Par ailleurs, 62 places ont été créées sur le dispositif déjà existant. (j'ai pas compris ça)**

À Lyon, la question du budget de l'aide sociale à l'enfance

Le nombre de places hors hôtel augmente. Ce qui devrait, *in fine*, réduire les coûts pour la collectivité. La location de chambres d'hôtel étant connue pour être particulièrement onéreuse.

En 2018, 10 millions d'euros étaient accordés à la prise en charge de jeunes majeurs. La Métropole est passée à 23 millions, en 2020, puis à 30 millions en 2023. Une augmentation conséquente, bien qu'inférieure à d'autres augmentations de budget de la collectivité. À voir comment celle-ci évoluera dans un contexte de disette budgétaire, qui pourrait être imposé par le gouvernement pour 2025.

Au-delà de cette augmentation de moyens, Lucie Vacher met en avant la création d'un Accompagnement et revenu de solidarité jeunes majeurs. Objectif : proposer un « accompagnement personnalisé, qu'il soit éducatif, professionnel ou social », indique-t-elle. L'ARSJM pourra prendre la forme d'une aide financière de 420 euros par mois pour les jeunes sans ressources

À lire sur Rue89Lyon

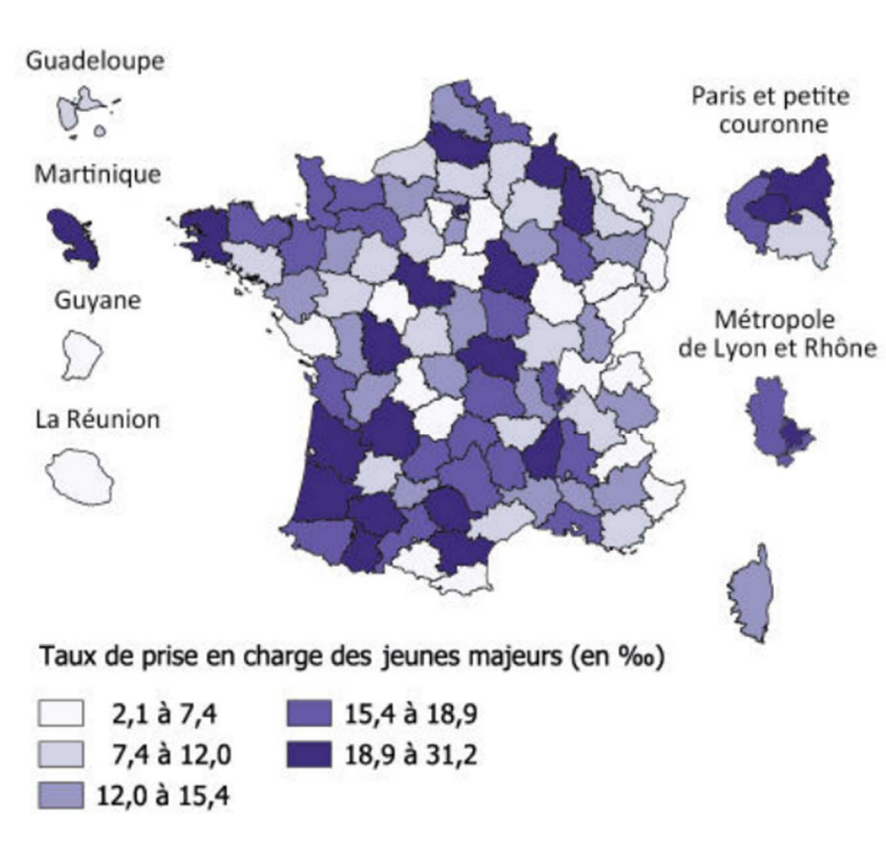
- [*Chahutée, la Métropole de Lyon ouvre de nouvelles places d'accueil pour les mères isolées*](#)
- [*Mères et enfants sans-abri : le détail de la prise en charge réduite de la Métropole de Lyon*](#)

La Métropole de Lyon, plutôt une bonne élève dans la prise en charge des jeunes majeurs

De quoi placer la Métropole de Lyon dans les bons élèves du pays ? Si la problématique est nationale, il peut exister un écart important entre des territoires volontaristes, et ceux qui manquent à leurs obligations en s'opposant à leur prise en charge. Interrogé sur le sujet, le militant du droit des enfants, Lyes Louffok, a évité de s'avancer sur la question.

« L'État n'a toujours pas créé d'indicateur pour voir si les Départements répondent à leurs exigences en la matière », s'inquiète-t-il. Pour le militant, également candidat NFP pour des législatives partielles en Isère, ces jeunes sont la dernière roue du carrosse. Lors des décisions budgétaires, ils servent de « variables d'ajustement ».

Est-ce le cas à Lyon ? Au rang des indicateurs, l'observatoire national de la protection de l'enfance a fait paraître, [en février 2024](#), son rapport sur la prise en charge de ces jeunes par les départements. Sur des chiffres allant de 2011 à 2022, la Métro n'est ni dans les très bons, ni dans les très mauvais élèves. Les collectivités ayant les meilleurs taux de prise en charge (sur cette période) sont l'Allier, la Martinique, les Landes et le Gers, selon le rapport. Néanmoins, la Métropole de Lyon semble dans la tranche haute (voir la carte ci-dessous).



Aide sociale à l'enfance, le rapport de l'ONPE montre un bon taux de prise en charge des jeunes majeurs à Lyon.
Photo : Rapport ONPE

Jeunes majeurs : à qui la faute (responsabilité) ?

Dans ce dossier revient une vieille marotte : la question des compétences. Ainsi, plusieurs Départements ont, tout simplement, décidé de ne pas appliquer la loi Taquet, qu'ils considèrent comme inapplicable. « La loi Taquet est une loi d'intention. Mais elle est, dans les conditions actuelles de saturation des structures de l'Ase et de chute des recettes des Départements, irréaliste et inapplicable », [déplorait François Sauvadet \(UDI\)](#), Président de l'assemblée des Départements de France.

« Aussi, je ne peux pas laisser se diffuser une petite musique insupportable selon laquelle les Départements se désintéressent du sort des mineurs dont ils ont la charge. » Beaucoup appellent alors l'État à prendre cette responsabilité.

Un peu plus loin dans le rapport, si la Métropole ([collectivité ô combien particulière](#) en France) n'est pas citée, il est fait état du Rhône.

« Pendant plusieurs années, le département du Rhône, (...) étai[t] en deçà des moyennes nationales. Cependant, depuis 2019, voire encore plus récemment, la politique en faveur des jeunes majeurs semble connaître un véritable rebond avec des taux très au-dessus de la moyenne, indique le rapport. Cette tendance récente reste à confirmer. »

Données sur les prises en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2022

Autrement dit : il y a du mieux... même si la méfiance reste de mise. En 2023, [Médiacités](#) [avait montré comment un pôle « majeurs »](#) de la Métropole avait explosé après deux ans d'existence. La partie « jeunes majeurs » de la Méomie (Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) avait connu des départs de salariés en cascade. « Depuis, nous avons embauché 12 personnes, indique Lucie Vacher, se voulant rassurante. Une bonne moitié travaille sur le cas des jeunes majeurs. »

Elle se veut confiante même si certaines mesures n'ont pas encore démontré leurs effets. Le revenu solidarité jeune majeur (le fameux ARSJM) doit être lancé officiellement au 1^{er} janvier 2025.

Après quoi, si des difficultés persistent, des jeunes pourront bénéficier du revenu de solidarité pour les jeunes de moins de 25 ans, mis en place par la collectivité. L'idée : que ces aides fassent effet « de levier » pour reprendre Lucie Vacher, de manière à aider ces jeunes précaires à intégrer le monde du travail.